



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 25 Mars 2024

En exercice :	33
Présents :	18
Excusés :	0
Absent(s) :	2
Pouvoirs :	3
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0

22/2024

ANNULE REMPLACE LA N°03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

Pouvoirs : Mme DUGARD Virginie à M. LAVALLÉE Richard
 M. CHÉRON Julien à Mme BULKAEN Francine
 M. HORCHOLLES Willy à Mme BERTOU Aline

Absents : M. BERNARD Pascal, M. FLEURY Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. LAVALLÉE Richard

OBJET : BUDGET > Affectation de résultat 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant le résultat de fonctionnement de 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Part affectée à l'investissement (délib prise en 2023 sur les résultats 2022)	Résultat de l'exercice 2023	RAR 2023 Dépenses/ Recettes	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Résultat SI	-147 828,83		146 991,41	D : 291 902,00 R : 84 110,00	-207 792,00	- 208 629,42
Résultat SF	1 162 741,23	312 828,83	442 921,78			1 292 834,18

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 292 834,18
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	208 629,42
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 084 204,76
Total affecté au c/1068 :	208 629,42
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	837,42
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider l'affectation de résultat 2023.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider l'affectation de résultat 2023 exposé ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait en séance le 25/03/2024
Madame le Maire
Aline BERTOU



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 027-200085462-20240325-22_2024DELIB-DE

